


COMMUNAUTE DE COMMUNES DU CONFLUENT ET DES COTEAUX DE PRAYSSAS
EXTRAIT DU REGISTRE DES DÉLIBÉRATIONS - Séance du 13 mai 2024

Nombre de membres du conseil : 46	Quorum : 24
En exercice : 46	
Présents à la réunion (à l'ouverture) : 41	Date convocation : 07/05/2024
Pouvoirs de vote : 2	Date d'affichage : 07/05/2024

L'an deux mille vingt-quatre, le treize mai, à dix-sept heures trente, les conseillers communautaires se sont réunis à la salle des fêtes de Saint Médard – Clermont Dessous, sur la convocation qui leur a été adressée par Monsieur le Président, conformément à l'article L2121-10 du Code Général des Collectivités Locales.

Délibération n°058-2024 – Administration générale / Gouvernance
Création du Comité Consultatif Santé et élection des membres

Acte rendu exécutoire
 après le dépôt en
 Préfecture : 28 MAI 2024
 Publication : 28 MAI 2024

Commune	Nom - Prénom	Présent	Suppléé par	Pouvoir à ...	Observation	Statut	
						Excusé	Absent
AIGUILLON	GIRARDI Christian	X					
	LARRIERU Catherine	X					
	LE MOINE Éric	X					
	ROSSET Lise	X					
	LAFON Alain	X					
	BIDET Valérie			X	Pouvoir à C. Melon		
	MELON Christophe	X					
	BEUTON Michèle	X					
	JACOB Joël	X					
	LEVEUR Brigitte	X					
	PEDURAND Michel			X	Pouvoir à B. LEVEUR		
AMBRUS	LAFUGERE Christian	X					
BAZENS	CASTELL Francis	X					
BOURRAN	PILONI Béatrice	X					
CLERMONT-DESSOUS	CAUSERO J-Pierre	X					
	ORLIAC Dominique					X	
COURS	JANAILLAC Nicolas	X					
DAMAZAN	MASSET Michel	X					
	ROSSATO Stéphane	X					
	AGOSTI Christine	X					
FREGIMONT	PALADIN Alain	X					
GALAPIAN	LEBON Georges	X					
GRANGES/LOT	BOÉ J-Marie	X					
LACEPEDE	CASSAGNE Sophie	X					
LAGARRIGUE	JEANNEY Patrick	X					
LAUGNAC	LABAT Jocelyne	X					
LUSIGNAN-PETIT	LAGARDE Philippe	X					

MADAILLAN	DARQUIES Philippe	X				
MONHEURT	ARMAND José	X				
MONTPEZAT d'AGENAI	SEIGNOURET Jacqueline	X				
NICOLE	COLLADO François	X				
PORT-STE-MARIE	LARROY Jacques	X				
	GENTILLET J-Pierre	X				
	ARCAS Elisabeth	X				
	LIENARD Pascale	X			Arrivée à 17h50 – délibération 058-2024	
PRAYSSAS	BOUSQUIER Philippe	X				
	RUGGERI Aldo	X				
PUCH d'AGENAI	MAILLE Alain	X				
RAZIMET	TEULLET Daniel	X				
SAINT-LAURENT	TREVISAN Jocelyne					X
SAINT-LEGER	SAUBOI Bernard	X				
SAINT-LEON	BUGER Nathalie	X			Arrivée à 17h55 – Supplée en début de séance par M. GERON	
SAINT-PIERRE de BUZET	YON Patrick	X				
SAINT-SALVY	VISINTIN Jacques	X				
SAINT-SARDOS	MEROT Marie-Thérèse	X				
SEMBAS	LASCOMBES Aurore	X				
Soit, pour cette séance :			42	2		2

A été nommée Secrétaire de séance : Mme Béatrice PILONI

Délibération n°058-2024 – Administration générale / Gouvernance
Création du Comité Consultatif Santé et élection des membres

Acte rendu exécutoire
après le dépôt en
Préfecture :
Publication :

Exposé des motifs :

La présente délibération a pour objet de créer le Comité Consultatif Santé, d'en déterminer la composition et d'élire ses membres.

Le Président propose à l'Assemblée Délibérante que le comité consultatif santé soit animé par le conseiller communautaire délégué à la santé, Monsieur Nicolas Janailac (ayant reçu délégation du Président par arrêté) et composé comme suit :

- 3 élus issus des 4 secteurs géographiques de la Communauté de Communes (collège des élus)
- 4 professionnels de santé (collège des professionnels de santé)

En cas d'empêchement, le membre du comité consultatif santé pourra être remplacé pour une réunion par un conseiller municipal de la même commune désigné par le Maire. Ce dernier veillera dans sa désignation à respecter le principe de la représentation proportionnelle, telle que précédemment définie.

Le comité consultatif santé n'a pas de pouvoir de décision et émet son avis à la majorité des membres présents sans qu'un quorum de présence soit exigé.

~~~~~

**Vu** le code général des collectivités territoriales et notamment les articles L. 2121-22, L. 5211-1 et L. 5211-40-1 (si des conseillers municipaux non élus communautaires sont membres du comité consultatif) ;

**Vu** les statuts de la Communauté de communes du Confluent et des Coteaux de Prayssas,

**Considérant** qu'au regard de l'article énoncé ci-dessus la composition des commissions / comités consultatifs doit « respecter le principe de la représentation proportionnelle pour permettre l'expression pluraliste des élus »

**Considérant** que le conseil communautaire peut prévoir la participation de conseillers municipaux des communes membres selon des modalités qu'il détermine,

**Considérant** les propositions de candidats faites en réunion de secteur :

- Secteur 1 : Michel Serena, Mauricette Géron, Alain Maillé
- Secteur 2 : Patrick Jeanney, Christian Girardi, Christophe Melon
- Secteur 3 : Alain Paladin, Béatrice Piloni, Pascale Lienard
- Secteur 4 : Philippe Bousquier, Luc Windels, Agnès Caldo,

Monsieur le Président rappelle qu'en conformité avec les dispositions du code, notamment de l'article L2121-21 du CGCT, le Conseil communautaire peut décider à l'unanimité de ne pas procéder au scrutin secret.

Après appel à candidature,

**Le Conseil Communautaire, après en avoir délibéré**

*44 Voix pour – 0 Voix contre – 0 Abstention*

**1- Valide** la création du comité consultatif santé,

**2- Précise** que la composition du comité consultatif santé sera arrêtée ainsi :

- Le délégué à la santé
- 3 élus issus des 4 secteurs géographiques, soit 12 membres
- 4 professionnels de santé

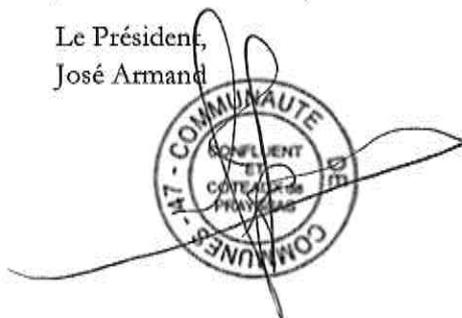
**3- Décide de ne pas procéder** aux désignations par un vote à bulletin secret,

**4- Déclare élus** membres du comité consultatif santé, pour le collège des élus :

- |                                  |                                    |
|----------------------------------|------------------------------------|
| • Nicolas JANAILLAC (Cours)      | • Alain PALADIN (Frégimont)        |
| • Michel SERENA (Damazan)        | • Béatrice PILONI (Bourran)        |
| • Mauricette GERON (St Léon)     | • Pascale LIENARD (Port Ste Marie) |
| • Alain MAILLE (Puch d' Agenais) | • Philippe BOUSQUIER (Prayssas)    |
| • Patrick JEANNEY (Lagarrigue)   | • Luc WINDELS (Granges sur Lot)    |
| • Christian GIRARDI (Aiguillon)  | • Agnès CALDO (Laugnac)            |
| • Christophe MELON (Aiguillon)   |                                    |

Pour copie certifiée conforme,

Le Président,  
José Armand



La secrétaire de séance,  
Béatrice Piloni

